

AGENCE NATIONALE DE LA RECHERCHE (ANR)

Chaires industrielles

Ce programme est ouvert à toutes les thématiques de recherche, sur des sujets définis conjointement par les parties concernées.

Le programme Chaires Industrielles poursuit un triple objectif :

Construire et structurer des projets de recherche scientifique collaboratives dans des domaines prioritaires et stratégiques pour les acteurs publics et privés impliqués dans la chaire industrielle, via un partenariat fort et durable.

Permettre à des enseignants-chercheurs ou des chercheurs de notoriété internationale, français ou étrangers, en mobilité ou non, de travailler sur un programme de recherche ambitieux, innovant et de portée industrielle indiscutable.

Assurer une formation par la recherche, en offrant aux doctorants et post- doctorants l'approche des travaux de recherche menés selon une vision à long terme dans les laboratoires de recherche académique couplée à l'expérience des acteurs du monde économique.

Ce programme est ouvert à toutes les thématiques de recherche, sur des sujets définis conjointement par les parties concernées.

Un financement sera accordé pour une période maximale de 48 mois, la contribution de l'ANR étant apportée à concurrence de celle des entreprises (apport en numéraire versé à l'établissement d'accueil).

Informations pratiques et contact

Contacts scientifiques et administratifs :
D e l p h i n e C a l l u
C h a r g é e d e m i s s i o n s c i e n t i f i q u e
T é l : 0 1 7 3 5 4 8 1 5 3
chairesindustrielles@agencerecherche.fr

L i o n e l C H O P L I N
P r é s i d e n t R é f é r e n t p o u r l e p r o g r a m m e A N R - C h a i r e s I n d u s t r i e l l e s
chairesindustrielles@agencerecherche.fr

Informations utiles au candidat si spécificités de procédures :

Les candidatures doivent impérativement être présentées par les établissements d'accueil, en étroite concertation avec l(es) entreprise(s) qui cofinance(nt) la chaire industrielle. L'établissement d'accueil (1) doit être un établissement public d'enseignement supérieur et de recherche ou un organisme de recherche public et (2) doit fournir un cadre préexistant propice au développement d'une chaire industrielle.

Les lettres d'engagement de l'(des) entreprise(s) et de l'organisme d'accueil doivent être jointes sous forme scannée.

Un modèle de document scientifique est téléchargeable sur cette page.

L'annexe est à renseigner dans le fichier à télécharger.

Les lettres d'engagement, le document scientifique et l'annexe sont à déposer sur le site de soumission qui sera accessible à partir de la semaine 3.



15 janvier 2018

12 mars 2019 - 13h

Calendrier

Date limite de soumission des dossiers pour la session d'évaluation 2019 : 12 mars 2019 - 13h00

Documents à télécharger

- + **Texte de l'appel à projets**
- + **Modèle de document scientifique**
- + **Annexe**
- + **L'information sur le site de l'ANR**

